

Dossier de presse – 26.09.2013

Plan Régional de Développement Durable : Un projet de Ville de Bruxelles

Le PRDD vise à doter la Région d'un projet de Ville (le PRD actuel date de 2002) qui réponde aux nouveaux défis régionaux que sont:

- Le défi de l'essor démographique ;
- Le défi de l'emploi, de la formation et de l'enseignement ;
- Le défi environnemental ;
- Le défi de la lutte contre la dualisation de la ville et la pauvreté ;
- Le défi de la mobilité ;
- Le défi de l'internationalisation.

L'ambition de ce projet de ville est de transformer les défis auxquels la Région doit faire face en opportunité d'actions. Pour ce faire, elle doit se donner des objectifs prioritaires et identifier là où ils peuvent être réalisés territorialement.

Le PRDD propose donc 4 objectifs prioritaires et 5 leviers d'action territoriale.

Les objectifs prioritaires sont orientés à la fois sur la nécessaire attractivité de Bruxelles, sur l'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie de ses habitants, mais aussi sur le renouveau économique de Bruxelles au travers de sa vocation internationale, mais aussi par la mise en place de nouvelles filières de l'économie urbaine ou de l'adaptation aux nouvelles exigences environnementales.

Ces quatre objectifs prioritaires fondateurs du projet de Ville sont:

- une production ambitieuse de logements adaptés
- le développement d'équipements et d'un cadre de vie agréable et attractif
- le développement de secteurs et de services porteurs d'emplois, d'économie et de formation
- l'amélioration de la mobilité comme facteur de développement durable.

Ils doivent être pensés comme complémentaires et s'inscrivent dans l'objectif de durabilité, en vue d'établir un projet de Ville socialement équitable, économiquement efficace et environnementalement soutenable.

Parallèlement, le projet de ville identifie cinq leviers d'action pour mettre en œuvre les objectifs prioritaires dans leur dimension territoriale.

Il s'agit de :

- construire l'organisation multipolaire et mosaïque, et plus précisément d'identifier des pôles de développement et proposer une stratégie d'action pour mettre en place la Ville de proximité ;
- construire le paysage, la nature en réseau, en développant et renforçant les maillages stratégiques (vert, bleu, socio-récréatif) ;
- construire l'armature du développement économique, par l'identification d'axes de développement économique et de zones stimulant l'emploi local tels que les ZEMU (zone d'entreprise en milieu urbain) et la ZEUS (zone d'économie urbaine stimulée);
- construire l'armature des déplacements en proposant un réseau de transports performants à horizon 2020 et 2040 ;
- construire le développement territorial dans sa dimension métropolitaine en identifiant les enjeux à concerter

Enfin, le projet de Ville est accompagné de stratégies d'actions dans les politiques sectorielles qui ont été réparties en 13 thèmes :

- le logement : « Des logements de qualité pour tous » ;
- l'emploi : « Augmenter l'emploi des Bruxellois »;
- l'économie : « Déployer la vocation économique de Bruxelles »;
- l'environnement : « Pour un développement environnemental de la Région bruxelloise »;
- la mobilité : « Une mobilité durable au service des Bruxellois »;
- la rénovation urbaine : « Une politique de rénovation urbaine orientée vers la création de quartiers durables intégrant le socioéconomique et l'environnemental » ;
- la sécurité : « Une ville sûre pour un meilleur vivre-ensemble » ;
- le social : « Une Région socialement active »;
- l'enseignement : « Affirmer le rôle de l'école comme fondement du développement urbain »;
- le patrimoine : « Le patrimoine, le rayonnement d'une identité urbaine »;
- la culture : « Afficher les cultures » ;
- la gouvernance : « Gouvernance et citoyenneté urbaine ».

Le Logement

Le premier objectif vise à une production ambitieuse de logements pour accueillir la population nouvelle, liée à l'essor démographique que connaît notre Région.

Comme vous le savez, les projections démographiques des dernières années montrent l'importance du phénomène, même si elles présentent d'importantes variations d'appréciation quant à l'augmentation de population à accueillir d'ici à 2030.

Les dernières projections démographiques (mai 2013) évaluent une croissance de 14.000 habitants par an d'ici 2020. Cette croissance entraîne un besoin de production de minimum 6.000 logements/an publics et privés.

L'ambition portée par le PRDD est de répondre à ce besoin de production par toutes les formes possibles (reconversion de bureaux, densification y compris avec des immeubles plus élevés, urbanisation de friches, etc.), avec une part significative de logements sociaux.

En effet, en termes d'objectifs, la Région ambitionne d'augmenter le parc de logements tant publics que privés de 42.000 logements **à l'horizon 2020 (soit 6.000 logements par an) dont un peu plus de 20 % devront être construits et produits par le public.** Sur ces près de 9.500 logements, 60 % devront être accessibles aux revenus sociaux et 40 % aux revenus moyens.

Le cadre de vie

Le second objectif vise au développement d'un cadre de vie agréable et attractif, ce qui implique le développement de quartiers répondant aux attentes quantitatives et qualitatives des habitants en termes d'équipements, de services, de commerces, d'espaces verts et publics de qualité ainsi que d'agrément du cadre de vie.

Le plus grand défi du cadre de vie bruxellois est de «digérer» le boom démographique annoncé. En effet, il aura pour conséquences un besoin accru en termes de logements mais également en équipements et services.

Le PRDD a pour ambition de mettre en œuvre une répartition spatiale qui garantisse à chaque habitant – où qu'il vive - d'avoir un accès facile aux services et équipements qui constituent l'atout majeur de la vie en ville.

Les priorités concernent :

- les besoins en matière d'accueil de la petite enfance,
- les besoins en matière d'écoles,
- les besoins en matière d'équipements sportifs et récréatifs,
- les besoins en matière d'équipements culturels,
- les besoins en matière de commerce de proximité.

En matière de petite enfance, la priorité sera donnée aux quartiers qui connaissent les besoins les plus criants, et les contextes socioéconomiques les plus difficiles, c'est-à-dire les communes de Anderlecht, Forest, Saint-Gilles, Molenbeek, Koekelberg, Jette, Schaerbeek et Saint-Josse.

Rappelons que sur les cinq dernières années, la Région bruxelloise a soutenu ses partenaires communautaires pour permettre l'ouverture de 2.400 places. Le programme mis en place par la Région devrait permettre de créer 375 places par an (571, lorsqu'on le cumule avec d'autres dispositifs).

Grâce à cet effort considérable, le taux de couverture minimum de 33% préconisé par l'Europe sera atteint dès 2014. La poursuite de l'investissement visera d'une part à maintenir ce taux compte tenu de l'essor démographique et d'autre part à améliorer la couverture.

En matière d'écoles, pour répondre à l'augmentation projetée de la demande en 2020 et en prenant en compte le nombre de places déjà programmées (au 01/01/2013 dans le secteur fondamental 14.616 places, il restera à créer plus de 27.000 places. Ce qui implique la poursuite de la forte mobilisation des pouvoirs publics afin de programmer rapidement la production d'infrastructures scolaires.

Pour ce faire, plus de 120 sites ont été identifiés. Mais si toutes les Communes de la Région de Bruxelles-Capitale sont concernées par la création de places supplémentaires à l'horizon 2020, c'est vers le nord et l'ouest du territoire régional que les besoins sont les plus importants.

L'emploi et la formation

Le troisième objectif vise au développement de secteurs et de services porteurs d'emplois, d'économie et de formation.

L'ambition du PRDD vise à conforter mais aussi à requalifier la place des secteurs économiques porteurs d'emploi, dans la perspective d'une meilleure mixité urbaine à investir les secteurs d'emploi porteurs pour l'économie régionale et à renforcer l'activité économique à rayonnement international.

Pour ce faire, le PRDD s'est fixé comme objectif fondamental de poursuivre l'accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de formations, de qualification et de valorisation des compétences des Bruxellois pour assurer une plus grande transition vers l'emploi.

A cet égard, la Région a décidé de tendre vers une réorganisation progressive de la formation professionnelle qualifiante dans une approche sectorielle par la création de **Pôles de Compétences** couvrant tout le champ de la qualification, de l'information et de l'orientation à l'emploi. Un premier pôle de compétences dans le secteur des métiers industriels est déjà lancé. Un second pôle orienté dans le secteur des métiers des TIC doit également émerger.

Le tourisme, les congrès internationaux, les grands événements contribuent également à la notoriété de Bruxelles, ces domaines assurent donc d'importantes **retombées économiques** et créent de **nombreux emplois** pour les Bruxellois.

Le PRDD entend donc poursuivre le développement international de la Région en amplifiant son attractivité touristique par la création de grands équipements. Certains sont déjà réalisés, ou en cours de réalisation (Salle de Spectacle à vocation internationale, le Palais 12 / Infrastructure de Congrès/ Infrastructure commerciale) mais il convient de poursuivre ces efforts..., et ce dans le cadre de la régionalisation du tourisme.

Bruxelles dispose également d'un atout non-négligeable pour son développement international : ses universités et son enseignement supérieur. Au-delà de leur fonction d'enseignement, ces institutions génèrent une activité économique importante dont le rayonnement et le mode d'organisation sont aujourd'hui globalisés : il s'agit de l'économie de la connaissance que le PRDD entend développer.

La mobilité

Le quatrième objectif vise au développement de la mobilité comme facteur de développement urbain.

L'ambition du PRDD est de proposer une amélioration des transports publics avec pour objectifs que tous les nœuds de transport public atteignent, à terme, un niveau d'accessibilité de bon à excellent.

Pour ce faire, il est indispensable de proposer une vision intégrée de la mobilité qui articule chaque mode de transport selon son domaine de pertinence.

L'objectif prioritaire consiste à amplifier l'offre de transports publics au sein d'un réseau structurant SNCB qui comprendra la mise en service de 42 gares ou haltes RER et STIB qui connaîtra une extension du Métro notamment par un prolongement vers le Nord de la Gare du Nord à Bordet, voire Haren, ainsi qu'une automatisation des lignes existantes (dont prioritairement les lignes 1 et 5).

Les pôles de développement

Afin de répondre à ces objectifs prioritaires, le Projet de ville a été construit en vue de développer une ville multipolaire, en s'appuyant sur les liens nécessaires entre l'aménagement du territoire et la mobilité. Les nouvelles infrastructures de déplacement, et l'intensification de leur exploitation permettent, en effet, d'envisager des densifications d'emplois et de logements.

Le **développement multipolaire est articulé par :**

- Une concentration de l'action publique dans **7 pôles de développement prioritaires** qui ont été définis. Il s'agit de Reyers - Tour & Taxis - Heysel - Schaerbeek Formation - Josaphat - le Canal - l'hippodrome de Boitsfort.
- L'identification des pôles de développement spécifiques avec les campus universitaires et les sites à reconverter (prisons et Otan) ainsi que des pôles de seconde couronne à urbaniser (Moensberg et Calvoet à Uccle, le Westland à Anderlecht, la Porte d'Ostende à Berchem-Ste Agathe, la gare de Boitsfort à Watermael-Boitsfort, le site de Hermann Debroux à Auderghem, le site de Roodbeek à Woluwé St Lambert).
- Enfin, le PRDD propose un renforcement des pôles de la centralité métropolitaine (Quartier Européen, Midi, Nord, du Haut de la ville, des Boulevards du Centre et de la Cité administrative.)

Les potentialités d'emplois et de logements ont été identifiées pour chacun de ces pôles. Les 7 pôles prioritaires permettent, à eux seuls, d'accueillir **plus de 40.000 habitants supplémentaires** et de créer **près de 20.000 emplois**.

Au total le développement multipolaire permettra de créer plus de 53.000 emplois et accueillir plus de 67.000 habitants.

Les Autres stratégies d'intervention territoriale

Sans rentrer dans le détail des autres leviers d'action territoriale, le PRDD propose également :

- de poursuivre les efforts de rénovation urbaine et de définir une nouvelle **Zone de Rénovation urbaine (ZRU)**, anciennement dénommée EDRLR.
- de mettre en œuvre une stratégie de **ville de proximité**, structurée autour des noyaux d'identité locale et d'un réseau dense de transports publics, offrant une mixité fonctionnelle et une qualité de vie (équipements, logements, espaces publics et espaces verts) à l'échelle des quartiers.
- de mettre en place une **armature économique** avec des axes de développement économique et le développement de zones mixtes favorisant l'emploi compatible avec les activités urbaines et en liaison avec la satisfaction des besoins des habitants (ZEMU et ZEUS) ;
- de mettre en place une **armature des déplacements** qui s'appuiera sur un réseau de nœuds de transports performants multimodaux en vue de rendre accessibles les pôles de développement et de les densifier

La Gouvernance

La vision est une condition nécessaire du développement urbain, ce n'en est pas une condition suffisante. Il est plus facile de s'accorder sur ce qu'il faudrait faire pour développer Bruxelles que de déterminer quelles initiatives seront mises en œuvre à court et moyen terme, et conséquemment quelles autres seront reportées à un horizon plus lointain, ou encore de d'envisager la coordination de tous les acteurs publics pour qu'ils fonctionnent en synergie, en dépit de la complexité institutionnelle qui caractérise le contexte bruxellois.

Pour cette raison, le PRDD s'est attaché à définir les actions prioritaires à mener et les conditions d'une gouvernance efficace, en jetant les bases d'une réforme audacieuse de son action.

C'est plus particulièrement les administrations et organismes publics liés à l'aménagement du territoire et au développement économique qui sont concernés par la réforme. Avec un mot d'ordre : mutualiser les ressources, collaborer et coordonner, éviter les déperditions.

En effet, la multiplicité d'acteurs (au total près de 20 acteurs dispersés dans des administrations différentes), le manque de coordination entre eux dans les processus informatifs, administratifs et décisionnels et l'absence de structure permettant la mise en œuvre opérationnelle et efficace d'une vision transversale imposent une réforme audacieuse !

La plateforme territoriale

Le PRDD propose la mise en place **d'une plateforme territoriale à deux volets: Stratégique et Opérationnel**

Le Volet stratégique dénommé « Plateforme analyse, planification et administration foncière » devra :

- Disposer d'une connaissance et d'une analyse prospective du contexte bruxellois au travers d'un « Bureau Bruxellois du Plan » qui aura 3 missions: une approche macro-économique – une approche territoriale et la coordination de la production des données (actuellement, il n'existe pas moins de 13 observatoires sectoriels !)
- Regrouper et coordonner efficacement les acteurs de la planification au travers du « Bureau de la Planification » avec 2 missions : la planification réglementaire (le PRAS, les PPAS, ...) et la planification stratégique (les schémas directeurs, les Plans communaux de développement,..)
- Gérer le patrimoine foncier passif de la Région, c'est-à-dire celui directement lié aux missions de service public qui ne génèrent pas de revenus et mener les missions administratives liées à l'évaluation des biens et à l'exercice du droit de préemption. Il s'agira de « l'Administration foncière »

Des synergies doivent être mises en place

- entre le Bureau Bruxellois du Plan, le Bureau de la Planification et l'Administration foncière. Synergies peu existantes aujourd'hui

- Au sein du Bureau Bruxellois du Plan, la nécessité du développement d'une approche macro-économique sur laquelle pourra se fonder l'approche territoriale et pourra donner lieu à une réelle coordination des données récoltées
- Enfin au sein du Bureau de la Planification, renforcer la mise en œuvre réglementaire des options stratégiques

Le Volet opérationnel dénommé « Plateforme territoriale opérationnelle » devra :

- Disposer d'un levier foncier permettant la mise en œuvre des objectifs prioritaires du développement au travers d'un « Opérateur foncier » avec deux missions principales
 - Acheter et vendre sur le marché privé les terrains nécessaires au déploiement de l'action publique régionale
 - Vendre aux opérateurs publics les terrains dont le développement est confié aux opérateurs sectoriels
- Disposer d'un « assemblier » chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la planification stratégique chargé d'agir prioritairement dans les zones stratégiques, les grandes friches et les quartiers en ré-urbanisation. Il s'agit de « l'Opérateur de développement ».

Le Plan Régional de Développement Durable ambitionne de transformer les défis auxquels la Région est confrontée en véritables opportunités d'actions et faire de la sorte de Bruxelles une Région porteuse d'avenir face à ses défis.